

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EPINAL - 8801 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 03/09/2024 - 3544 - 2019 B 00776 - 879 303 931 - 2L ACTIVE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

REQUERANT : 2L ACTIVE (SAS)
Galerie Thermale Cellules 1 à 6
88140 Contrexéville
RCS EPINAL 879 303 931

MANDATAIRE : ACD
7, RUE ROLAND THIERY
ZAC DE LA ROCHE
88000 EPINAL

ROLE : 2024 004010

ORDONNANCE

Nous, Jacques LEROY, Président du Tribunal de Commerce d'EPINAL, assisté du greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Accordons à la société :

2L ACTIVE (SAS)
Galerie Thermale Cellules 1 à 6
88140 Contrexéville

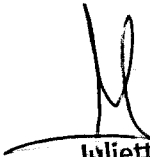
Un délai jusqu'au 31 octobre 2024,

Pour la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

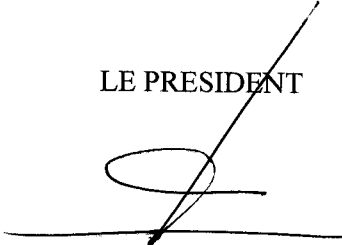
Disons que la présente décision fera l'objet d'un dépôt en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés,

Fait à EPINAL en notre Cabinet le 02/09/2024.

LE GREFFIER


Juliette MOULIN

LE PRESIDENT



acd
***AVOCATS

ACD AVOCATS
Société d'Avocats
7, Rue Roland Thiery
ZAC de la Roche
88000 EPINAL

Tel : 03.29.81.89.89 – Fax : 03.29.81.89.88

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL
AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le Soussigné,
Me Philippe SESTER,
Avocat de la Société ACD AVOCATS,
7 Rue Roland Thiery – ZAC de la Roche – 88000 EPINAL

Agissant d'ordre et pour compte de :

Monsieur Laurent LEMOND
En sa qualité de Président de la société « 2L ACTIVE »,
Société par actions simplifiée au capital variable minimum de 10.000 €
Dont le siège est situé Galerie Thermale – Cellules 1 à 6 - 88140 CONTREXEVILLE
Immatriculée au RCS d'EPINAL sous le numéro 879 303 931

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

En application de l'article L 225-100 du code de Commerce et des dispositions statutaires, une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle doit être réunie dans les six (6) mois de la clôture de chaque exercice social, afin d'approuver le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice écoulé établis par la Présidence.

L'exercice social de la société "2L ACTIVE " a débuté le **1^{er} janvier 2023** pour se terminer le **31 décembre 2023** et une Assemblée Générale Annuelle statuant sur lesdits comptes sociaux doit être réunie avant le **30 juin 2024**.

Une première requête a été adressée par la société auprès du Président du Tribunal de Commerce d'Epinal en date du 13 juin 2024 afin d'obtenir une prorogation de trois mois (soit jusqu'au 30 septembre 2024) ce qui a été accordée par ordonnance rendue en date du 20 juin 2024.

Toutefois et compte tenu de l'impossibilité de réunir tous les associés avant le **30 septembre 2024**, il ne sera matériellement pas possible de tenir l'Assemblée dans les délais légaux et prorogés.

En conséquence, le soussigné à l'honneur de vous demander :

De bien vouloir accorder, à nouveau, à la société **2L ACTIVE**, par voie d'ordonnance, une prolongation supplémentaire d'**UN MOIS** du délai de tenue de l'Assemblée Générale pour la consultation des associés, soit jusqu'au **31 octobre 2024**, permettant à **Monsieur Laurent LEMOND**, es qualité de Président de la société « 2L ACTIVE », de faire approuver dans les conditions légales les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023**.

Fait à EPINAL (88000)

Le 28 août 2024

Philippe SESTER – Avocat au barreau d'EPINAL

ACD AVOCATS

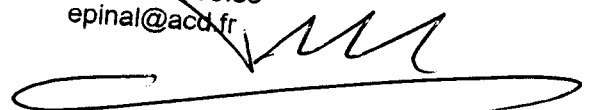
7 Rue Roland Thiery

88000 EPINAL

RCS NANCY 750 800 816

☎ 03.29.81.89.89

epinal@acd.fr



TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

ORDONNANCE

Nous,

Président du Tribunal de Commerce d'EPINAL,

Assisté du Greffier,

Vu la requête présentée par Me Philippe SESTER de la Société ACD AVOCATS, avocat de :

Monsieur Laurent LEMOND

En sa qualité de Président de la société « 2L ACTIVE »,

Société par actions simplifiée au capital variable minimum de 10.000 €

Dont le siège est situé Galerie Thermale – Cellules 1 à 6 - 88140 CONTREXEVILLE

Immatriculée au RCS d'EPINAL sous le numéro 879 303 931

Vu l'article L 225-100 du code de Commerce,

Autorisons la société « 2L ACTIVE » à prolonger, jusqu'au **31 octobre 2024**, le délai légal pour réunir l'Assemblée Générale Annuelle des associés devant procéder à l'examen des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023**.

Fait à EPINAL (88000)

Le

Le Président du Tribunal de Commerce



AN/2019 B 00776
ACD
ZAC DE LA ROCHE
7 RUE ROLAND THIERY
88000 ÉPINAL

Nos références : AN/2019 B 00776

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée 2L ACTIVE

GALERIE THERMALE CELLULES 1 À 6
88140 CONTREXÉVILLE

SIREN : 879 303 931

N° de gestion : 2019 B 00776

Le greffier soussigné constate le 03/09/2024 le dépôt, enregistré sous le numéro 2024/3544, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 02/09/2024
 - Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 03/09/2024

Le greffier

Maître Pierre-Alexandre DUPIRE

